



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Les régions agricoles en déclin : les mécanismes de redressement prévus par le FEOGA et les problèmes des structures

Corrado Barberis

Citer ce document / Cite this document :

Barberis Corrado. Les régions agricoles en déclin : les mécanismes de redressement prévus par le FEOGA et les problèmes des structures. In: Économie rurale. N°78, 1968. Les nouveaux facteurs de localisation de la production agricole dans la C. E. E. pp. 25-32;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1968.2023>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1968_num_78_1_2023

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Les régions agricoles en déclin : les mécanismes de redressement prévus par le F E O G A et le problème des structures

par Corrado BARBERIS

Secrétaire général de l'Istituto nazionale di sociologia rurale, Rome

Qu'une concentration des investissements du F.E.O.G.A. (section orientation) amorce l'essor économique des régions attardées : voici un pari sur les tâches de longue haleine, un charme idéologique dont auraient déjà été plutôt alertés que séduits les meilleurs esprits du XIX^e siècle. Envisager dans des projets d'infrastructure agricole la politique régionale de la C.E.E., c'est bien — si nécessaire qu'elle soit — choisir en 1968 la stratégie de démarrage économique qui dans Balzac oppose *Le curé de village au Médecin de campagne*. Axé sur l'agriculture seulement, le développement communautaire exige, dans le premier roman, une bonne quinzaine d'années : très lents, les progrès du secteur primaire débordent, ne déferlent pas, sur les autres. Mais il suffit de quatre ans, dans le second, pour que la vie sociale se transforme. L'explication est toute simple : c'est l'industrie qui a pris l'initiative du changement.

De Balzac à Rostow, du génie à la science, le rôle des investissements agricoles dans le développement social a été placé dans sa juste perspective. Ceci s'applique d'autant plus aux financements du F.E.O.G.A., dont la fonction — très importante en soi — ne demeure, pour l'instant, que complémentaire.

Personne ne saurait mépriser les vingt millions d'unités de compte (c'est-à-dire de dollars) perçus par la France dans la période 1964-67 ; et pourtant, il ne s'agit là que d'un dixième du seul budget d'équipement rural prévu par son gouvernement pour l'année 1968. De même, personne ne saurait nier l'importance des 31 millions d'unités de compte versés parallèlement par la Communauté au gouvernement de Rome pour ses projets régionaux (1) ;

(1) Des 54 millions supplémentaires 1967 perçus par l'Italie (oliviculture ; fruits et légumes ; dédommagements aux fermes inondées ; statistique), la distribution régionale ne sera connue que prochainement.

et pourtant, une somme quatorze fois supérieure n'est requise que pour compléter le réseau électrique des campagnes italiennes : un parmi les nombreux problèmes des infrastructures rurales. D'ailleurs, c'est la C.E.E. elle-même qui a fait son choix, au sein du F.E.O.G.A., pour la section garantie (trois quarts des disponibilités) aux frais de la section orientation (un quart à peine des disponibilités, et encore réduit par des plafonds encore plus bas de dépense réelle).

Si l'action du F.E.O.G.A. est guettée par une convoitise si acharnée, il y a toutefois des raisons. La première, c'est que, bien que plafonnée, son importance est appelée à s'accroître énormément dans l'immédiat. Les 9 millions de U.C. de 1964, passés à 80 en 1967, vont grimper à 149 en 1968, à 285 en 1969. Et M. Mansholt vient de déclarer que ces derniers chiffres doivent être probablement décuplés si l'on veut garantir un certain succès à l'effort entamé... (2)

La deuxième relève strictement du métier de politicien. Pour un ministre accablé par les rouspéteurs (« Notre pays va être livré à la concurrence des partenaires... La C.E.E., c'est nous qui payons pour les autres... »), quel superbe atout que de se présenter à Vérone, Quimper ou Cologne avec un financement bruxellois, blason de la fécondité communautaire ! Les très polis barbares du XX^e siècle ont, eux aussi, leurs rites sacrificatoires ; et, au fond, le dollar provenant des trésors nationaux,

(2) *Le Monde*, 12 avril 1968. C'est ainsi qu'en Italie — de même qu'en France le budget d'équipement — le « Plan vert » ne représente qu'une partie de l'argent destiné par l'Etat au soutien de l'agriculture : ses contributions à fonds perdu, sur lesquelles a été calculé le taux de dépenses régionales du tableau I, ne totalisent que 432 milliards de liras pour la période 1961-66, tandis que le budget de l'Etat italien prévoyait pour l'année 1963 une dépense agricole de 550 milliards de liras qui, suivant l'estimation des experts, va augmenter en 1968 jusqu'à 900 milliards.

c'est encore la sueur des contribuables, tandis que l'unité de compte arrachée à Bruxelles, ça donne le prestige d'un trophée de rezzou.

Après avoir ainsi démystifié le problème, le technicien se bornera donc à l'examen de deux questions dont la portée est modeste, mais bien concrète. Tout en prévoyant que les financements massifs de 1968 et 1969 peuvent très facilement bouleverser les tendances qui se dégagent des minces chiffres d'à présent, il s'agit de savoir :

- premièrement, si la distribution des investissements se concentre dans certaines régions ou si, au contraire, elle reflète, plus ou moins fidèlement, celle de la population et de la production agricoles ;
- deuxièmement, si cette concentration éventuelle favorise réellement les régions moins dévelop-

pées et si, dans ce cas, cette assistance au démarrage est relayée par un effort analogue basé sur des financements d'origine nationale.

UNE DISTRIBUTION SELECTIVE DES INVESTISSEMENTS

La réponse n'est pas toujours facile à donner. Il est souvent imprudent de s'éloigner de l'auto-route de la statistique nationale pour rechercher le pittoresque dans les sentiers des économies régionales (8). Ceci étant dit, les deux tableaux ci-après décèlent soit en Italie, soit en France, mais en France peut-être un peu plus qu'en Italie, la présence de certaines zones de concentration des investissements du F.E.O.G.A.

(3) Voir tableaux 1 et 2.

Tableau 1

ITALIE. — *Distribution régionale des financements F.E.O.G.A. et nationaux (Plan vert) de la production et de la population agricoles*

Régions	Financements FEOGA (en milliers d'U.C.)		Taux régional approximatif		
	1964-67	%	de la production brute agricole (1966)	de la population agricole (1966)	du Plan vert (1)
Piémont-Val d'Aoste	855	2,8	8	8	7
Ligurie	232	0,7	2	1	2
Lombardie	1 305	4,1	10	6	6
Trentin-Haut-Adige	1 468	4,7	2	2	3
Vénétie	3 042	9,6	10	8	10
Frioul-Vénétie julienne	805	2,5	2	2	1
Emilie-Romagne	4 312	13,7	14	11	13
Toscane (2)	3 414	10,9	5	5	8
Marches	1 371	4,3	4	5	4
Ombrie	888	2,8	2	2	3
Latium (2)	2 779	8,8	5	5	4
Abruzzes et Molise	906	2,9	4	5	5
Campanie	1 401	4,4	8	10	5
Pouilles	2 265	7,2	8	10	5
Basilicate	1 112	3,5	1	2	2
Calabre	2 624	8,3	3	5	3
Sicile	1 571	5,0	9	10	7
Sardaigne	1 192	3,8	3	3	5
Divers				—	7
Total	31 542	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Contributions seulement, prêts exclus.

(2) Les contributions destinées globalement à la Maremme (1.355 milliers d'unités de compte) ont été divisées pour moitié entre la Toscane et le Latium.

En Italie

En Italie, la Toscane et le Latium — dix pour cent à peine de la production et de la population agricoles — sont bénéficiaires d'à peu près 20 pour cent de l'argent communautaire. Mais ce n'est pas par hasard qu'on parle ensemble de ces deux régions, solidairement intéressées à la valorisation de la Maremme et étant de ce fait un champ d'intervention de l'Ente naguère de Riforma, et maintenant de Sviluppo. L'action du FEOGA dans la Toscane et le Latium traduit donc probablement la présence de l'Ente, véritable groupe de pression. Cette présence accentue une tendance qui est déjà embryonnaire dans la distribution des financements du Plan vert, dont la Toscane et le Latium bénéficient dans la mesure de 12 pour cent.

On ne peut pas affirmer, au contraire, que l'Italie destine l'argent du FEOGA à renforcer l'éclat de sa politique en faveur du Midi. Cette vaste région, qui — avec les grandes îles, Sicile et Sardaigne — regroupe 36 % de la production agricole et 45 % de la population agricole, n'obtient que 35,1 % des investissements communautaires. D'ailleurs, l'argent national du Plan vert ne s'y achemine qu'en proportion de 32 ou 33 %. C'est donc par d'autres moyens — et notamment par l'action de la Caisse du Midi — que l'Etat italien pourvoit à sa politique méridionaliste.

Toutefois, une place privilégiée semble être réservée, à l'intérieur des financements communautaires, à la région la plus deshéritée, la Calabre.

Tableau 2

France. — *Distribution régionale des financements FEOGA et nationaux (budget d'équipement), de la production et de la population agricoles*

Régions	Financements FEOGA (en milliers d'U.C.)		Taux régional approximatif			
	1964-67	%	de la valeur ajoutée 1960-1962	de la population agricole	du budget d'équipement de l'agriculture	
			(2)	1962 (3)	1964 (3)	1968
Nord	1.686	8,3	6	3	2	2
Picardie	188	0,9	6	3	2	2
Région parisienne	78	0,4	3	2	8	2
Centre	231	1,1	6	6	5	5
Haute-Normandie	365	1,8	4	2	1	1
Basse-Normandie	—	—	5	6	3	4
Bretagne	3 763	18,5	8	11	10	10
Pays de la Loire	1 859	9,1	8	9	7	8
Poitou-Charentes	144	0,7	6	5	6	5
Limousin	973	4,8	2	4	2	4
Aquitaine	1 343	6,6	6	8	6	6
Midi-Pyrénées	1 272	6,3	5	8	8	8
Champagne	361	1,8	4	3	3	3
Lorraine	1 232	6,1	3	2	3	3
Alsace	—	—	2	2	3	2
Franche-Comté	—	—	2	2	3	3
Bourgogne	370	1,8	4	4	5	4
Auvergne	189	1,0	4	5	5	6
Rhône-Alpes	2 735	13,4	6	8	8	9
Languedoc	1 759	8,6	6	4	4	6
Provence-Côte d'Azur (1)	1 789	8,8	4	3	6	7
Total	20 337	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Dont Corse, 619 milliers d'U.C.

(2) Paysans, n° 69, p. 82.

(3) Etudes Rurales, n° 20, p. 43.

En France

En France, le dessein de concentrer les fonds du FEOGA dans certaines régions-clefs du développement est peut-être plus marqué qu'en Italie. L'exclusion totale de trois régions (Basse-Normandie, Alsace et Franche-Comté) constitue déjà une preuve de cette aversion au saupoudrage : qui ressortirait encore plus clairement d'un examen poussé au niveau départemental. A quelques exceptions près (Nord, Lorraine), les investissements se concentrent en Bretagne — avec les deux annexes de la Loire Atlantique et de la Mayenne — dans la vallée de la Garonne et suivant un axe de Dijon à Marseille. Indiscutablement, soit la Bretagne, soit le triangle méditerranéen Lyon-Perpignan-Nice bénéficient du FEOGA dans une proportion qui n'a pas d'équivalent dans leur apport présent à la construction de l'économie rurale française. Avec environ 10 % de la production et de la population agricoles, la Bretagne absorbe 18,5 % de l'argent C.E.E. Avec 15 % de la population et de la production agricoles, le Midi absorbe 30 %. L'effort accompli pour la région est d'autant plus remarquable qu'il s'appuie sur une action déjà assez importante menée à l'échelon national. Entre 1964 et 1968, la part de la région dans le budget d'équipement de l'agriculture croît de 18 à 22 %, tandis que la Bretagne plafonne à 10 %. La sélection dont les projets FEOGA donnent la preuve s'intègre, pour le Midi, dans un modèle qui semble tout à fait cohérent : bien qu'un jugement définitif ne saurait être prononcé qu'après avoir étudié toutes les dépenses à destination agricole, et non seulement celles du budget d'équipement.

Cet effort de sélectivité ne paraît pas exclusif à la France ou à l'Italie. En Allemagne fédérale, le Schleswig-Holstein (5 % environ de la population agricole allemande) obtient 12 % des financements communautaires. Mais il est évident, dans chacun des six pays, que les investissements du FEOGA ne constituent qu'un élément soit de la politique régionale de la CEE, soit de la politique des structures.

Or, c'est justement sur le point d'imbrication de ces deux politiques que quelques réflexions supplémentaires s'imposent.

UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

Jusqu'à présent, la politique régionale est encore le vilain petit canard de la Communauté. Les sages maximes énoncées dans le « Premier programme de développement économique à moyen terme », aussi bien que dans le projet du deuxième, ne font que souligner ce retard : surtout lorsqu'elles sont confrontées au dernier des dix programmes communautaires présentés par la Commission, le 12 juin 1967.

Ici, pour reprendre nos propos balzaciens, c'est encore l'optique *curé de village* qui envisage les thèmes du développement régional (pacages, étables, voirie, adductions d'eau et d'électricité, formation professionnelle, etc.), mais d'un *curé* qui, expérimenté par l'histoire, se refuserait d'agir tant que ses objectifs ne seraient pas encadrés dans les plus vastes desseins du *Médecin de campagne*, c'est-à-dire dans un plan régional non agricole (4).

Or, c'est ce type de plan qui fait défaut. Et très justement, le Dr Mansholt — après avoir souligné l'insuffisance soit d'une politique des prix, soit d'une politique des structures qui, bien que nécessaire, n'est pas la panacée (5) — vient de nous rappeler que la solution du problème ne peut être trouvée que dans une sage politique de développement régional (6).

Ce développement, c'est l'industrie, ce sont les autres activités non agricoles. Il importe donc de prévoir, à l'échelon de la sous-préfecture, combien de places pourront être créées à destination des gens qui sortent de l'agriculture. Et le choix du milieu où s'effectuera cette embauche va commander le modèle des structures agricoles.

Trop souvent, lorsqu'on parle de programmation agricole, ou même de programmation des structures foncières, on oublie qu'une programmation n'implique pas uniquement un secteur d'activité économique mais un certain type de société. L'agriculture ne produit pas dans le vide, il ne s'agit pas d'un germe cultivé à part : elle produit dans un milieu donné auquel on donne le nom de société rurale.

LA POLITIQUE DES STRUCTURES

Or, ce milieu conditionne les structures foncières : bien plus qu'il n'est conditionné par ces dernières. Les experts en programmation peut-être n'ont que l'embaras du choix entre différentes méthodes qui permettraient d'établir « la main-d'œuvre techniquement nécessaire à l'agriculture » (7) ; et d'établir, d'autre part, la quantité de main-d'œuvre agricole qui peut être cédée à d'autres secteurs sans

(4) A l'occasion de son congrès de Rome (mars 1968), la Confederazione Nazionale Coltivatori Diretti a vivement reproché aux dix projets de programmes communautaires leur manque de souci pour le facteur humain et les investissements intellectuels (Cf. *Relazione*, vol. III, p. 230).

(5) Discours de Düsseldorf, 24-11-1967. Cf. CEE *Notizie sulla politica agricola comune*, janvier 1968, p. 7.

(6) *Ibidem*, p. 11. Et avant, à la p. 1 : « Toute politique des structures peut être, toujours et seulement, une politique régionale. »

(7) COUTIN (P.). — *La population agricole active masculine techniquement nécessaire*. Paris, 1964 (ronéotypé).

danger pour la production. Mais, sur le plan concret, cela dépend de la capacité d'attraction des secteurs non agricoles ; capacité d'attraction qui ne se mesure pas uniquement en des termes de *combien*, mais en se demandant *comment* et *où*.

Pour programmer l'exode agricole, pour planifier les structures foncières, il faut donc connaître non seulement le nombre des emplois qu'il faut créer dans les autres secteurs, mais aussi leur siège. Concentrerons-nous les industries dans les villes ? L'exode agricole viendra s'ajouter au dépeuplement rural et portera au problème de savoir comment utiliser ou réutiliser des ressources même importantes. Suivrons-nous, au contraire, une orientation décentralisée qui, dans certaines limites, a déjà été une caractéristique positive de la période qui vient de s'écouler ? L'exode — probablement encore plus intense — sera uniquement agricole et non pas rural et les problèmes des structures foncières prendront une forme fort différente : ils seront simplifiés ou peut-être même compliqués si la politique structurale suit comme objectif principal la constitution de grandes unités de superficie.

Il ressort de ceci une conclusion fondamentale : l'inutilité d'un effort tendant exclusivement à la recherche de la dimension d'entreprise optimale, l'inutilité d'une programmation linéaire qui chercherait à résoudre à l'intérieur des facteurs de la production le problème des équilibres économiques ou structureaux. C'est l'expérience externe de l'agriculture, c'est la réalité du développement non agricole qui remet tout en discussion : sous forme de surfaces abandonnées ou sur lesquelles on ne travaille que *part-time*.

Ce n'est pas au hasard qu'au cours d'un récent colloque, on s'est demandé s'« il vaudrait mieux laisser la campagne se vider en vue d'une reconquête rationnelle effectuée par d'éventuels colons, ou bien s'il vaudrait mieux réintégrer les vides, afin de conserver au territoire le bénéfice de l'expérience et de l'adaptation de ses habitants » (8). Ce sont les véritables termes du problème. Or, il ne fait pas de doute que, là où cela est possible, les agriculteurs choisissent en faveur de la deuxième solution.

Conclusions

Les conclusions sont fort simples. Si la politique régionale est l'objectif prioritaire, la politique des structures n'est que son corollaire. Prôner l'industrialisation des régions rurales mais buter devant ses conséquences, c'est un contre-sens. Or, parmi ses conséquences plus probables, il y aura :

(8) Voir le rapport du Prof. B. KAYSER dans *Rivista di economia agraria*, 1968, n° 3.

— un espoir de survie, ou de sursis à la disparition, pour telle exploitation qui ne serait plus viable si elle devait soutenir l'économie d'une famille entière, mais à laquelle le passage à l'usine d'un de ses membres permet — presque sans diminution de recettes agricoles — une augmentation de productivité remarquable ;

— une hausse, parfois non négligeable, du prix de la terre, à cause des effets induits du marché foncier non agricole. Ce qui peut ultérieurement gêner la formation de grandes exploitations.

Il paraît donc assez contradictoire, de la part des dirigeants communautaires, d'indiquer dans la politique régionale la politique par excellence et de s'attaquer en même temps d'une façon réitérée aux structures familiales des exploitations : du moins de celles à un seul homme.

Dans ses récents discours, M. Mansholt a été tout à fait tranchant : « Il s'agit de savoir si dans le futur, l'exploitation à un seul homme est encore admissible du point de vue social... Je dois dire aussi à M. Rehwinkel que je n'estime pas une bonne solution l'exploitation agricole gérée comme activité secondaire... » (9). Et encore : « C'est un gaspillage, que des efforts pour créer des fermes de 10, 20, 30 hectares » (10).

Ce n'est pas ici le lieu de reprendre la querelle — vraiment perpétuelle — à propos de l'exploitation familiale. Mais il sera permis de constater que la perpétuité se fait au jour le jour et que la politique régionale, avec l'industrialisation des campagnes, serait pour maintes exploitations familiales le jour qui les prolonge.

Au fond, le FEOGA aussi — section orientation — est au service des exploitations familiales : lorsqu'en améliorant, par exemple, les structures de marché des agriculteurs associés, il pousse les moins grands à se débarrasser des tâches de commercialisation, et donc à se concentrer sur ce qui est, à leur niveau, le moment économique irremplaçable, essentiel : la production.

Si l'on s'aperçoit maintenant que la condition humaine de l'exploitant n'est pas à l'échelle de la civilisation contemporaine — on vient de découvrir avec effroi que, rivés à l'étable, les agriculteurs ne partent pas en vacances — pourquoi n'envisager de solutions que d'un certain côté du collectif ? Le *bedrijfsverzorger* hollandais, le *betriebshelfer* allemand — ces substituts du chef d'exploitation que relayent, en France, au niveau féminin et ménager

(9) Discours de Düsseldorf, p. 9 et 10.

(10) Discours du Comité économique et social, 28-9-1967. Cf. C'EE, *Bollettino*, novembre 1967, p. 10.

les aides familiales rurales — ne seraient-ils pas une issue, peut-être temporaire et partielle, à la crise de l'exploitation à un seul homme ?

Ce n'est pas par hasard que la question a été soulevée récemment à un groupe de travail de la CEE (11). De la politique régionale à la politique sociale — autre chapitre qui ne peut plus attendre

— en passant par les structures, tout se tient désormais dans notre Europe en commun.

(11) Groupe de travail n° 2 constitué par le Comité permanent des structures agricoles, et qui, sous la présidence de M. Craps, a tenu sa première séance le 19-12-1967.

DISCUSSION

M. Dayre. — M. Barberis évoque un rapport entre l'exploitation agricole à un homme et une politique régionale impliquant la diffusion de l'industrie dans les campagnes.

Or, une exploitation d'un homme restera, dans la plupart des cas, une petite unité dont la productivité a peu de chances d'être élevée. On peut donc s'attendre à ce que, dans un tel contexte, la population agricole reste relativement dense, ce qui ne nécessitera pas tellement d'industrie locale.

Il semble qu'une politique régionale d'industrialisation et d'urbanisation aurait plus de raison d'être dans un mouvement de rationalisation des structures agricoles qui dégagerait de grands excédents de main-d'œuvre. Il serait alors désirable de créer sur place des emplois secondaires ou tertiaires afin d'éviter un affaiblissement dangereux de la densité de la population rurale.

C. Barberis. — Il faut se reporter à l'ordre des priorités. Si la priorité est au développement régional, c'est l'implantation d'industries qui est à envisager. La survie — voire l'accroissement — des exploitations à un seul travailleur masculin sera, même temporairement, le prix de ce choix. Mais il y aura en tout cas, à court terme, augmentation de productivité par tête agricole ; peut-être, à long terme, se réalisera la division rationnelle du travail souhaitée par M. Dayre.

M. Blanchard. — Je ne comprends pas bien la contradiction que vous soulignez entre la politique des structures (qui tend à augmenter la superficie des exploitations) et la politique régionale (qui est, vous l'avez dit, un moyen de survie des exploitations familiales grâce aux emplois industriels créés). Car avec la concurrence qui s'exerce et va s'exercer sur les marchés, les exploitations mal situées sont menacées et donc amenées à s'agrandir même s'il existe, à côté, des industries.

D'autre part, on est amené à s'interroger sur les formes et types d'industries à implanter en milieu rural, car on a vu l'échec de la politique de décentralisation industrielle. Il faut choisir par exemple d'implanter des industries de base, bien localisées, pour amener ensuite d'autres industries à venir s'y implanter.

C. Barberis. — Pour augmenter la productivité-homme de près de 100 %, il est peut-être plus aisé de réduire de moitié la main-d'œuvre que de doubler les surfaces, surtout dans le cadre d'un marché foncier assez raide, dont l'immobilisme est renforcé par le processus d'industrialisation.

M. Blanchard. — Mais alors les exploitations (et les régions) mal situées sont bloquées de deux côtés : la perspective d'excédents, donc de pression à la baisse des prix, aboutira à la situation où leurs coûts de production seront supérieurs aux prix du marché. Il faudrait alors, pour ne pas disparaître, pouvoir s'agrandir, mais le marché foncier ne le permet pas !

C. Barberis. — En somme, il s'agit de savoir jusqu'à quel point une réduction du travail diminue les coûts de production. L'industrialisation offre cependant un autre avantage aux agriculteurs : la création d'un marché local pour leurs produits.

F. Clerc. — Le Traité de Rome prévoit explicitement une politique agricole commune (lire : communautaire) et la mise en place d'importantes institutions communautaires pour sa réalisation ; on peut certes contester qu'il existe une telle politique (encore que l'on ne fixe pas les prix agricoles sans faire de la politique agricole, bonne ou mauvaise), mais on ne peut contester le droit pour la Communauté de mettre sur pied une telle politique. (Le Traité de Rome en fait même une obligation pour la Communauté !).

Il en va différemment en matière régionale. Le Traité emploie bien le mot « région » mais ne confie pas à la Communauté le soin d'élaborer et de mettre en œuvre une telle politique ; la Communauté aurait peut-être pu y venir d'elle-même au fil des ans si les Etats avaient été unanimes à le désirer. Mais ce n'est pas le cas : le point de vue français en la matière n'est un mystère pour personne et il n'est pas le seul de son avis, loin de là. Chaque pays demeure très jaloux de ses prérogatives quand il s'agit de répartir quoique ce soit entre ses ressortissants....

Mais la politique régionale, est-elle simplement un problème de répartition de crédits et de prêts entre différentes zones géographiques ? De plus en plus, on semble admettre que le développement régional

implique la volonté manifeste des intéressés de prendre leur destin en main. Ceci implique des institutions politiques adéquates, ayant de larges compétences, pouvant décider. De telles institutions existent en Italie dans les régions autonomes, notamment en Sicile et en Sardaigne. Ont-elles effectivement favorisé le développement économique et social dans les zones géographiques en question ?

C. Barberis. — Posée par F. Clerc, spécialiste des problèmes italiens, cette question est insidieuse. En effet, de 1951 à 1966, la participation des deux grandes îles à la formation du produit net national est tombée (d'après M. Tagliacarne) de 8,48 % à 8,19 %. Dans la même période, la participation du Midi continental, qui n'a pas d'assemblées régionales, a décliné d'autant, passant de 16,92 % à 16,36 %.

La conclusion : **inefficacité de l'autogouvernement**, serait pourtant hâtive. Que serait-il advenu aux deux îles sans un embryon de pouvoir autonome ? En outre la présence d'un Parlement régional a valu aux cultivateurs l'adoption de certaines lois sociales (par exemple les allocations familiales), devançant l'Assemblée nationale.

J. Mercky. — En préconisant l'industrialisation des campagnes dans le but de prolonger la survie de la petite exploitation agricole, ne pensez-vous pas que les faits ne vous limitent au plan des hypothèses ?

L'industrialisation des campagnes implique en effet l'existence d'une profusion d'industriels, de cadres, de détenteurs de capitaux, d'hommes politiques, qui aient envie d'installer de nouvelles entreprises en zones rurales. Or, en France tout au moins, la conjoncture actuelle semble révéler de sérieuses difficul-

tés chez les industriels pour résoudre les seuls problèmes soulevés par le chômage des citadins.

Peut-on dans ces conditions, envisager une mise en place d'infrastructures industrielles en zones rurales, qui soit assez rapide pour s'adresser à la génération de 1970 ?

A. Génin. — Et quelles industries seraient implantées ?

C. Barberis. — L'industrialisation des campagnes n'est plus une hypothèse, mais déjà une réalité. Les communes rurales italiennes n'absorbent dans l'agriculture (recensement de 1961) que 46 % de leurs actifs. En France (recensement de 1962) les ménages agricoles ne représentent que 37 % de la population rurale, voire 48 % de la population rurale active. Nous sommes donc en présence de majorités non agricoles.

Les grandes villes ont bien des difficultés pour absorber leur propre chômage. Heureusement, dans la province gisent — et explosent — des réservoirs inespérés d'énergie entrepreneuriale. D'une petite ville du Frioul, Pordenone, sont issus les frigos qui inquiètent les experts du marché commun. Ce n'est donc pas seulement les industries alimentaires mais les textiles et les mécaniques aussi qui ont trouvé leur assiette en milieu rural ou semi-rural. Les sportifs connaissent bien le nom de Maranello, petit village aux environs de Modène, lié à nos autos de courses. Au sud de Pavie un autre village s'est spécialisé dans la production de jouets. Il y a une découverte à faire : l'Italie rurale non agricole, de Turin à Trieste et de Trieste à Sienne. (Dans maintes fermes même les hommes font actionner les métiers qui tissent les habits de laine.....).

RIVISTA DI ECONOMIA AGRARIA

STUDI DI ECONOMIA AGRARIA, POLITICA AGRARIA, SOCIOLOGIA RURALE

DIRETTORI

MARIO BANDINI

GIUSEPPE MEDICI

MARIO TOFANI

Numero 2, Marzo-Aprile 1968, Anno XXIII

SOMMARIO

M. TOFANI : Alcuni aspetti della politica agraria comunitaria.

A. ORSI : Sulla definizione di agricoltura nel sistema dei conti economici in alcuni paes.

V. SIESTO : Contributo agli studi sulla ripartizione del reddito agricolo.

Q. PARIS : Il carattere storico dell'economia agraria : un commento.

M. BANDINI : Replica alla nota di Q. Paris.

M. BRIZZI : Situazione degli allevamenti zootecnici nella Repubblica Federale Tedesca.

NOTE E COMMENTI

RASSEGNE

M. TOFANI : Uno sguardo alla situazione dell'agricoltura italiana nel 1967.

SEGNALAZIONI

ACQUISIZIONI ALLA BIBLIOTECA I.N.E.A.

ISTITUTO NAZIONALE DI ECONOMIA AGRARIA

ABBONAMENTI : Italia L. 2.800 — Estero L. 5.600 — Un fascicolo L. 600
Indirizzare gli abbonamenti all'ISTITUTO NAZIONALE DI ECONOMIA AGRARIA
Via Barberini, 36 — ROMA — c.c.p. 1/2094